

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 291

10 février 2009

SOMMAIRE

Achmea Reinsurance S.A.	13924	Heckscher S.A.	13935
Aerolink International Sàrl	13936	H.N.L. Investments S.à r.l.	13961
Café l'Ancien S.à.r.l.	13964	Indi Lux S.à r.l.	13960
Captiva Capital III GP S.à r.l.	13933	Intaj Step S.à r.l.	13928
Chimera S.A.	13933	Interlab S.A.	13968
Colux Real Estate S.à r.l.	13962	Joan Services S.A.	13941
Cover Fin Holding S.A.	13934	Koike S.A.	13964
Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l.	13934	LE-GO S.à r.l.	13960
D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l.	13935	Management-Investment-Consulting A.G.	13923
East Holding S.A.	13960	Pluto Unterschleissheim (Lux) S. à r.l. ...	13968
East Holding S.A.	13960	Rusar Agro S.A.	13952
East Star Management S.A.	13931	SLATS Global and International S.à r.l. ..	13923
Edima S.A.	13961	V & J S.à r.l.	13967
Euro V (BC) S.à r.l.	13942	W2005/2007 Zaheer S.à r.l.	13923
Finagro S.A.	13936	Westfin Int. S.A.	13924
Giegiulux S.A.	13922	Whitehall French RE 1 S.à r.l.	13939
Gray d'Albion S.A.	13960	Wiltimber S.A.	13937
Groupe Maxtrade SA	13964		

Giegiulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 58.458.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"TORCATO SANTOS HOLDING SA", une société anonyme de droit suisse, établie et ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Canonica 5, (Suisse),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietuf" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La société anonyme holding "GIEGIULUX S.A." (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58458, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 26 juin 1997, au capital social de ITL 500.000.000 (cinq cent millions de lires italiennes), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de ITL 500.000 (cinq cent mille lires italiennes) chacune.

En date du 28 février 2000, les statuts de la Société ont été modifiés par acte sous seing privé de manière à convertir le capital social en Euro et de l'augmenter pour le porter de EUR 258.228,45 à EUR 259.000, représenté par 1.000 actions de EUR 259, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 525 du 21 juillet 2000.

En date du 5 juillet 2002, par un acte sous seing privé l'augmentation du capital social lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue sous seing privé le 28 février 2000 est annulée. Le capital social s'établit, au 1^{er} janvier 2000, à EUR 258.228,45 après conversion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1768 du 12 décembre 2002.

La comparante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société, suite à un contrat de transfert d'actions.

La soussignée en tant qu'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société anonyme holding "GIEGIULUX S.A."

La soussignée en sa qualité de liquidateur de la société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/137. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011437/231/54.

(090010091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

W2005/2007 Zaheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.444.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 4 décembre 2008, que Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware) Limited Partnership ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, que Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, et que W2007 Parallel Zaheer S.à r.l. ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ont transféré respectivement 89.079 parts sociales, 910.921 parts sociales et 31.614 parts sociales, détenues dans W2005/2007 Zaheer S.à r.l. à:

1.031.614 parts sociales à W2007 Finance Sub L.L.C. ayant son siège social à 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W2005/2007 Zaheer S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009011752/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

SLATS Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.404.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 4 décembre 2008, que GS Global Infrastructure Partners I, L.P. ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et que GS Institutional Infrastructure Partners I, L.P. ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ont transféré respectivement 240.850 parts sociales et 28.067 parts sociales détenues dans SLATS Global and International S.à r.l. à:

268.917 parts sociales à GS International Infrastructure Partners I, L.P. ayant son siège social à 2681GT, Cricket Square, Hutchins Drive, KY-George Town.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLATS Global and International S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009011756/3521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Management-Investment-Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 78.210.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012068/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06791. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Westfin Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.911.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1973 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

Ledit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTFIN INT. S.A.

Francesco Molaro

Référence de publication: 2009011773/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Achmea Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.290.

In the year two thousand eight, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "Achmea Reinsurance S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg

Incorporated under the name of ROTTNEROS REINSURANCE S.A. by a deed of Me Joseph KERSCHEN, then notary residing in Luxembourg-Eich, on June 25th, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 461 of December 13th, 1991

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 37.290

The meeting was opened at 2.20 p.m. and was presided by Mr José LOPEZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Jörg DENIS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of share capital of the company by an amount of 14.200.000 EUR to raise it from its present amount of 2.300.000 EUR to 16.500.000 EUR without issuing new shares.

2. Payment of the amount of 3.900.000 EUR in cash by the sole shareholder

3. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Modification of Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 3. Object. The object of the Company is to carry both in Luxembourg and abroad all and any reinsurance operations in all branches of the insurance business to the exclusion of direct insurance operations; the taking of direct or

indirect participations in any companies or enterprises which object is identical or similar to its own or which are of a nature to favour the development of its activities, and more generally all and any financial, commercial, private, real estate or personal transactions which may directly be linked with its purpose.

5. Modification of the second Paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. Copies of extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of Directors or by the licensed manager.

6. Suppression of the last Paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation.

7. Modification of Article 14 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 14. Independent Auditor. The supervision of the accounts of the company must be entrusted to an independent auditor ("réviseur d'entreprises indépendant") appointed by the meeting of the shareholders.

8. Change of the date of the Annual General Meeting in order to fix it on 3rd Friday of April.

9. Subsequent amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation.

10. Modification of the last Paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 18. Procedure, Vote. Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of Directors or by the licensed manager.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of EUR 14,200,000.- (fourteen million two hundred thousand euro) so to raise it from its present amount of EUR 2,300,000.- (two million three hundred thousand euro) to an amount of EUR 16,500,000.- (sixteen million five hundred thousand euro) without issuing new shares.

The new corporate capital was paid-up is cash by a total amount of EUR 3,900,000.- (three million nine hundred thousand euro) by the sole shareholder.

The amount of EUR 3,900,000.- (three million nine hundred thousand euro) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

The general meeting acknowledges that after this capital increase the corporate capital is only paid up for thirty seven point five seven five seven five seven five eight (37,57575758%) per share.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at EUR 16,500,000.- (sixteen million five hundred thousand euro), divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares without nominal value. "

Third resolution

The General Meeting resolves to amend the corporate object and in consequence to give article 3 of the Articles of Incorporation the following wording:

Art. 3. Object. The object of the Company is to carry both in Luxembourg and abroad all and any reinsurance operations in all branches of the insurance business to the exclusion of direct insurance operations; the taking of direct or indirect participations in any companies or enterprises which object is identical or similar to its own or which are of a nature to favour the development of its activities, and more generally all and any financial, commercial, private, real estate or personal transactions which may directly be linked with its purpose.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to amend the second Paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.** Copies of extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of Directors or by the licensed manager."

Fifth resolution

The General Meeting resolves to delete the last Paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to amend article 14 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

" **Art. 14. Independent Auditor.** The supervision of the accounts of the company must be entrusted to an independent auditor ("réviseur d'entreprises indépendant") appointed by the meeting of the shareholders."

Seventh resolution

The General Meeting resolves to change the date of the Annual General Meeting in order to fix it on 3rd Friday of April and to amend in consequence article 16 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 16.** The annual general meeting will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or in any other place specified in the convening notice on the 3rd Friday of April of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

Eighth resolution

The General Meeting resolves to amend the wording of the last paragraph of Article 18 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 18. Procedure, Vote. (1st paragraph)** . Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of Directors or by the licensed manager."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 76.650.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil huit, le quatre décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Achmea Reinsurance S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19. rue de Bitbourg constituée sous le nom de ROTTNEROS REINSURANCE S.A. suivant acte reçu par Me Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 25 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 461 du 13 décembre 1991

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.290,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Monsieur José LOPEZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Jörg DENIS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie COQUILLE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de 14.200.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 2.300.000 EUR à 16.500.000 EUR sans émission de nouvelles actions.

2. Paiement d'un montant de 3.900.000 EUR en espèces par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises avec un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus particulièrement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières directement liées à l'objet social.

5. Modification du second paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration (2^{ème} paragraphe). Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

6. Suppression du dernier paragraphe de l'article 11 des statuts.

7. Modification de l'article 14 des statuts comme suit:

Art. 14. Réviseur d'entreprise. Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprise externe qui sera nommé par l'assemblée des actionnaires de la Société.

8. Changement de la Date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au 3^{ème} Vendredi du mois d'avril.

9. Modification subséquente de l'article 16 des statuts.

10. Modification du dernier paragraphe de l'article 18 des statuts comme suit:

Art. 18. Procédure, Vote. Les copies ou extraits de procès-verbaux de l'assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 14.200.000,- EUR (quatorze millions deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 2.300.000,- EUR (deux millions trois cent mille euros) à un montant de 16.500.000,- EUR (seize millions cinq cents mille euros) sans émission ni création de nouvelles actions.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d'un montant de trois millions neuf cent mille euros (3.900.000,- EUR) par l'actionnaire unique.

La somme de trois millions neuf cent mille euros (3.900.000,- EUR) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

L'Assemblée générale constate qu'après l'augmentation de capital ci-dessus le capital social est libéré à concurrence de trente sept virgule cinq sept cinq sept cinq huit pour cents (37,575758%) par action.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à 16.500.000,- EUR (seize millions cinq cents mille euros), représentée par deux cent cinquante mille (250.000) actions sans valeur nominale."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises avec un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement

de ses activités, plus particulièrement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières directement liées à l'objet social.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration (2^{ème} paragraphe).**

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprise externe qui sera nommé par l'assemblée des actionnaires de la Société."

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire et de la fixer au 3^{ème} Vendredi d'Avril et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'Assemblée générale ordinaire se tiendra à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le 3^{ème} Vendredi du mois d'Avril chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée se tiendra le prochain jour ouvrable."

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** Procédure, Vote, (dernier paragraphe) Les copies ou extraits de procès-verbaux de l'assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 76.650,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LOPEZ, J. DENIS, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49664. Reçu € 71.000.- (soixante-et-onze mille Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009011450/206/234.

(090010665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Intaj Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.254,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.989.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Swicorp, a closed joint stock company organized under the laws of the Kingdom of Saudi Arabia, with registered office at Offices 1,2,3, Floor 49, The Kingdom Tower, Riyadh, PO Box 2076, Code 11451, the Kingdom of Saudi Arabia, registered with the Kingdom of Saudi Arabia Companies Register under number 1010233360,

Here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on December 24, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Intaj Step S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 139989 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on July 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1872, on July 30th, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to cancel the par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) of the shares so that the share capital shall be represented as from now by five hundred (500) shares without par value.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by fifty-five thousand, seven hundred and fifty-four Euros (EUR 55,754.-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500) to sixty-eight thousand, two hundred and fifty-four Euros (EUR 68,254) without issuance of any new shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Swicorp, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entire share capital increase and have it fully paid up in the amount of fifty-five thousand, seven hundred and fifty-four Euros (EUR 55,754.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution In Kind") in the total amount of fifty-five thousand, seven hundred and fifty-four Euros (EUR 55,754.-), owed by the Company to Swicorp, as stated in a declaration of the receiver of the Contribution In Kind dated December 24, 2008, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution In Kind dated December 24, 2008.

Effective implementation of the contribution in kind

Swicorp, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution In Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- The transfer of the Contribution In Kind is effective today without qualification.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is set at sixty-eight thousand, two hundred and fifty-four Euros (EUR 68,254.-) represented by five hundred (500) shares without par value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Swicorp, une "closed joint stock company", société constituée selon les lois du Royaume d'Arabie Saoudite, ayant son siège social à Offices 1,2,3, Floor 49, The Kingdom Tower, Riyadh, Po Box 2076, Code 11451, Royaume d'Arabie Saoudite, immatriculée auprès du Registre des Sociétés du Royaume d'Arabie Saoudite sous le numéro 1010233360,

Ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Intaj Step S.à r.l.", ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139989 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872, le 30 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'annuler la valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) des parts sociales afin que le capital social soit désormais représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante-cinq mille sept cent cinquante-quatre Euros (EUR 55.754) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à soixante-huit mille deux cent cinquante-quatre Euros (EUR 68.254,-), sans émission de nouvelles parts sociales.

Souscription - Libération

Sur ce, Swicorp, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'entière de l'augmentation de capital et la libérer intégralement pour un montant de cinquante-cinq mille sept cent cinquante-quatre Euros (EUR 55.754), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport En Nature") de cinquante-cinq mille sept cent cinquante-quatre Euros (EUR 55.754) détenue par Swicorp, prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse de l'Apport En Nature datée du 24 décembre 2008, ainsi que d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport En Nature datée du 24 décembre 2008.

Réalisation effective de l'apport en nature

Swicorp, prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport En Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport En Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Troisième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-huit mille deux cent cinquante-quatre Euros (EUR 68.254,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2009 Relation: ECH/2009/7. Reçu deux cent soixante-dix-huit euros soixante-dix-sept cents 55.754,00.- € à 0,50%= 278,77.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 15 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009011447/201/130.

(090010648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

East Star Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.783.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company MRZ FOUNDATION, having its registered office at FL-9490 Vaduz (Liechtenstein), 1, Mitteldorf, here represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. David SANA, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) "EAST STAR MANAGEMENT S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 100 783, was incorporated by a deed received by the undersigned notary on April 29, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 725 of July 14, 2004.

II.- That the capital of the company "EAST STAR MANAGEMENT S.A.", pre-named, presently amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of the bearer shares certificates n° 1 and n° 2 representing all the share of the pre-named company "EAST STAR MANAGEMENT S.A."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "EAST STAR MANAGEMENT S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "EAST STAR MANAGEMENT S.A." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their mandates.

IX.- That the bearer share certificates n° 1 and n° 2 of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société MRZ FOUNDATION, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz (Liechtenstein), 1, Mitteldorf, représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "EAST STAR MANAGEMENT S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100 783, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 29 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 725 du 14 juillet 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "EAST STAR MANAGEMENT S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

III.- Que la comparante est détentrice des titres au porteur n° 1 et n° 2 représentant la totalité des actions de la prédite société "EAST STAR MANAGEMENT S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "EAST STAR MANAGEMENT S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "EAST STAR MANAGEMENT S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur n° 1 et n° 2 de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/141. Reçu douze euros 12 €.x

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011436/231/95.

(090010095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Chimera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.511.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29.08.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17/09/2007.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2008 comme suit:

Commissaire aux comptes

Monsieur Hans DERMONT, directeur né le 24/12/1944 à Rueun (Suisse), demeurant 5A, Via Pezzolo, CH-6952 Cannobbio (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Francesco MOLARO / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009011771/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Captiva Capital III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.403.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 15 janvier 2009

Par résolutions adoptées en date du 15 janvier 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 15 janvier 2009, Monsieur Philip Holland, né le 21 janvier 1970 à Swansea, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London EC4R2YA, Royaume-Uni, en qualité de gérant A de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant A de la Société ont cessé avec effet au 15 janvier 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose depuis le 15 janvier 2009 de la manière suivante:

- Monsieur Frédéric Barzin, gérant A;
- Monsieur Philip Holland, gérant A;
- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant B; et
- Monsieur Ismaël Dian, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Captiva Capital III GP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011770/9842/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06685. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Cover Fin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 70.342.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

Ledit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COVER FIN. HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009011772/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.219.

Extrait de contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 12 décembre 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 12 décembre 2008,

CWEI II Holdings Inc., ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Kent County, Dover, 19901 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, a transféré 1 part sociale, soit sa seule part détenue dans la Société, à D.B. Zwirn Special Opportunities Fund, Ltd., ayant son siège social au Uglan House, South Church Street, KY-309 George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans.

CWEI II Investors, LLC, a transféré toutes ses 99 parts sociales détenues dans la Société aux cessionnaires suivants dans les nombres ci-dessous désignés entre parenthèses:

- D.B. Zwirn Special Opportunities Fund, Ltd., ci-dessus dénommé (63 parts sociales);

- D.B. Zwirn Special Opportunities Fund, L.P., ayant son siège social à 1209 Orange Street Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique (24 parts sociales);

- D.B. Zwirn Special Opportunities Fund (TE), L.P., ayant son siège social à 745 Fifth Avenue, 18th Floor, NY 10151 New York, Etats-Unis d'Amérique (2 parts sociales);

- Coral Limited, ayant son siège social au Uglan House, South Church Street, KY-309 George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans (6 parts sociales);

- Coast DBZ Strategy Investments Ltd, ayant son siège social à 2450 Colorado Avenue, Suite 100, East Tower, Santa Monica, 90404 California, Etats-Unis d'Amérique (2 parts sociales);
- Safety National Casualty Corporation, ayant son siège social à 1832 Schuetz Road, St Louis, 63146 Missouri, Etats-Unis d'Amérique (2 parts sociales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011793/8461/33.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.507.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 9 décembre 2008

- La démission de Monsieur Thomas S. Patrick de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.
- Le nombre de gérants de la société a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Edmond DeForest.

Pour D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011792/8461/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Heckscher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.309.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 04.11.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17/09/2007.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine DURANTE, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/09/2008.

Le mandat des deux administrateurs suivants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29.10.1976 à Pompei (Italie) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

M. Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

De ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg;

D'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Salvatore DESIDERIO / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009011794/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Aerolink International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.438.

In der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter am 30. Dezember 2008 wurde folgendes einstimmig beschlossen:

Die Gesellschafter genehmigen, dass Herr Volker Link, wohnhaft in 4, Panoramaweg, D-63897 Miltenberg, seine 250 Anteile, das entspricht 50 % des Kapitals der Gesellschaft AEROLINK INTERNATIONAL Sàrl, mit Wirkung zum 1. Januar 2009 an die Gesellschaft AVITEC S.à r.l., mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 96.356, überträgt.

Der vereinbarte Preis ist 6.250,- €, was dem Nominalbetrag von 50 % des Kapitals entspricht.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Dezember 2008.

Volker LINK / Sabine LINK / Pierre THOLL

Gesellschafter / Administrative-Geschäftsführerin / Technischer-Geschäftsführer

Référence de publication: 2009011775/2969/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06779. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Finagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.159.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François Levy demeurant à F-13100 Aix en Provence, 8 Avenue du Général Préaud

ici représenté par Madame Véronique Wauthier, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg 10, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration délivrée à Aix en Provence, le 15 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme "FINAGRO SA", ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 10, Rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.159, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 265 du 7 juillet 1994, statuts modifiés par acte du même notaire en date du 18 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 664 du 30 décembre 1995 et par acte sous seing privé s'inscrivant dans le cadre de la conversion de la devise de référence du capital en Euro du 25 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 867 du 18 novembre 1999.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (30 986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1 250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que l'actionnaire unique, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Que l'actionnaire unique déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "FINAGRO S.A." et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53012. Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009011432/206/51.

(090010068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Wiltimber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.360.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty third day of December.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

STICHTING WILTEMBER, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 33191879, having its statutory office in The Netherlands at Naritaweg 165 Telestine 8, 1043BW Amsterdam

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter by virtue of a proxy given under private seal on December 22nd, 2008

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of WILTIMBER S.A. a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-99.360 having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 24 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 424 of 21 April 2004.

II.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

IV.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The dissolution of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

V.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VI.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

STICHTING WILTIMBER, une fondation (Stichting) constituée sous le droit des Pays-Bas, enregistrée avec la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33191879, ayant son siège statutaire en Pays-Bas à Naritaweg 165 Telestone 8, 1043BW Amsterdam

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de WILTIMBER S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 424 du 21 avril 2004.

II.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiates de la Société.

IV.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

V.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VI.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53023. Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009011430/206/85.

(090010073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Whitehall Street Global Employee Fund 2005 L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3931914, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C., here represented by Me Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the current shareholder of Whitehall French RE 1 S.à r.l., having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 109 601 (the Company), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated July 21, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1331 of December 6, 2005. The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Paul BETTINGEN, prenamed, dated November 8, 2005 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 626 of March 27, 2006.

II. That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Decision to reduce the nominal value of each share, from twenty-five euro (€ 25.-) to one cent euro (€ 0.01.-) each.
- 2) Decision to increase the capital of the Company by an amount of one hundred twenty-three thousand two hundred thirty-eight euro forty-eight cent (€ 123,238.48.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to one hundred thirty-five thousand seven hundred thirty-eight euro forty-eight cent (€ 135,738.48.-) by the issuance of twelve million three hundred twenty-three thousand eight hundred forty-eight (12,323,848) new shares having a par value of one cent euro (€ 0.01.-) each.
- 3) Subscription of twelve million three hundred twenty-three thousand eight hundred forty-eight (12,323,848) new shares and paying up these shares by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Street Global Employee Fund 2005 L.P. against the Company;
- 4) Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above modification.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder of the Company decides to reduce the nominal value of each share, from twenty-five euro (€ 25.-) to one cent euro (€ 0.01.-) each and to replace each existing share of twenty-five euro (€ 25.-) by two thousand five hundred (2,500) shares of one cent euro (€ 0.01.-).

Second resolution

The shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of one hundred twenty-three thousand two hundred thirty-eight euro forty-eight cent (€ 123,238.48.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to one hundred thirty-five thousand seven hundred thirty-eight euro forty-eight cent (€ 135,738.48.-) by the issuance of twelve million three hundred twenty-three thousand eight hundred forty-eight (12,323,848) new shares having a par value of one cent euro (€ 0.01.-) each.

Subscription - Payment

The shareholder of the Company decides to subscribe for all the twelve million three hundred twenty-three thousand eight hundred forty-eight (12,323,848) new shares and to pay up these shares by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Street Global Employee Fund 2005 L.P. against the Company.

The existence of the said receivable results from an interim balance sheet as per December 24, 2008.

Such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The shareholder of the Company decides to amend article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at one hundred thirty-five thousand seven hundred thirty-eight euro forty-eight cent (€ 135,738.48.-), represented by thirteen million five hundred seventy-three thousand eight hundred forty-eight (13,573,848) shares, with a nominal value of one cent euro (€ 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 2,300.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Whitehall Street Global Employee Fund 2005 L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 3931914 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C., ici représenté par Me Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé actuel de la société Whitehall French RE 1 S.à r.l. avec siège social au 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 109 601 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1331 du 6 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, prénommé, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 626 du 27 mars 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Réduction de la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq euros (€ 25.-) à un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune.
- 2) Augmentation de capital à concurrence de cent vingt-trois mille deux cent trente-huit euros quarante-huit cents (€ 123.238,48.-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à cent trente-cinq mille sept cent trente-huit euros quarante-huit cents (€ 135.738,48.-) par l'émission de douze millions trois cent vingt-trois mille huit cent quarante-huit (12.323.848) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune.
- 3) Souscription des douze millions trois cent vingt-trois mille huit cent quarante-huit (12.323.848) nouvelles parts sociales par un apport en nature d'une créance détenue par Whitehall Street Global Employee Fund 2005. L.P contre la société.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé de la Société décide de réduire la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq euros (€ 25.-) à un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune et de remplacer chaque part existante de vingt-cinq euros (€ 25.-) par deux mille cinq cents (2.500) parts d'un cent d'euro (€ 0,01.-).

Deuxième résolution

L'associé de la Société décide d'augmenter le capital à concurrence de cent vingt-trois mille deux cent trente-huit euros quarante-huit cents (€ 123.238,48.-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à cent trente-cinq mille sept cent trente-huit euros quarante-huit cents (€ 135.738,48.-) par l'émission de douze millions trois cent vingt-trois mille huit cent quarante-huit (12.323.848) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune.

Souscription et Paiement

L'associé de la Société décide de souscrire les douze millions trois cent vingt-trois mille huit cent quarante-huit (12.323.848) nouvelles parts sociales par un apport en nature d'une créance détenue par Whitehall Street Global Employee Fund 2005 L.P. contre la société.

L'existence de la créance résulte d'un bilan intérimaire de la Société du 24 décembre 2008.

Ce document, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Troisième résolution

L'associé de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cent trente-cinq mille sept cent trente-huit euros quarante-huit cents (€ 135.738,48.-) représenté par treize millions cinq cent soixante-treize mille huit cent quarante-huit (13.573.848) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 2.300.- €.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent acte a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 JAN. 2009. Relation: LAC/2009/133. Reçu à 0,5%: six cent seize euros dix-neuf cents (616,19 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009011445/212/146.

(090009825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Joan Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.849.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 05/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009012306/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2009, réf. DSO-DA00274. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Euro V (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.168.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AIF V Euro Holdings, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under number WK-14329, represented by its general partner Apollo Advisors V (EH Cayman), L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under number WK-14438, itself represented by its general partner Apollo Advisors V (EH), LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the Anguilla, having its registered office at Mitchell House, P.O. Box 174, The Valley, Anguilla, B.W.I. registered with the Registrar of Companies under number 3001135,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 29th, 2008.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Euro V (BC) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General

Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

AIF V Euro Holdings, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Wendy Friedman Dulman, born on November 16, 1968, in Cleveland, Ohio, United States of America, with professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America; and

- Laurie D. Medley, born on July 13, 1957, in Lubbock, Texas, United States of America on July 13, 1957, with professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on April 10, 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on September 12, 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt (Belgium) on March 11, 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AIF V Euro Holdings, L.P., un limited partnership exonéré organisé et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrit au Registre des Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro WK-14329, représenté par son associé commandité Apollo Advisors V (EH Cayman), L.P., un limited partnership exonéré organisé et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrit au Registre des Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro WK-14438, lui-même représenté par son associé commandité Apollo Advisors V (EH), LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois d'Anguilla, ayant son siège social à c Mitchell House, P.O. Box 174, The Valley, Anguilla, B.W.I., inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 3001135,

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Euro V (BC) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une

résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

AIF V Euro Holdings, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.800.- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Wendy Friedman Dulman, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;
 - Laurie D. Medley, née le 13 juillet 1957 à Lubbock, Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, né à Roncourt (Belgique) le 11 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/108. Reçu à 0,5 %: soixante dix euros quatre-vingt treize cents (70,93- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009012443/211/539.

(090011045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Rusar Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.169.

STATUTES

In the year two thousand and eight on the thirtieth day of December

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mustique Capital Holding S.A., corp.id.no. B 114550, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Rusar Agro S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object."

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any

two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2010.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2009.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

Mustique Capital Holding S.A., prenamed: one thousand	(1,000) shares
Total: one thousand	(1,000) shares.

100 % of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

1. Mr. Pierre Arens, company director, born in Luxembourg, Luxembourg on 26 September 1961, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2. Mr. Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on 7th May 1960, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3. Mr. Gilles WECKER, company director, born on 4th April 1965, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86166, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

III. The registered office of the Company is established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mustique Capital Holding S.A., enregistrée sous le numéro B114550 avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, représentée par Melle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procuration, signée du comparant et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Rusar Agro S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et/ou des sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000) divisés en mille (1,000) actions avec une valeur nominative de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil

d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2010.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

"Mustique Capital Holding S.A.", prénommé: mille (1,000) actions.

Total: mille (1,000) actions.

100 % de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

1. M. Pierre Arens, directeur de société, né à Luxembourg, en Luxembourg, le 26 September 1961, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né à Stockholm, en Suède, le 7 Mai 1960, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. M. Gilles WECKER, directeur de société, né le 4 avril 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86166, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/121. Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009012444/211/418.

(090011055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

LE-GO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 77.603.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012300/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06993. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

East Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 96.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012281/9848/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07066. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

East Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 96.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012280/9848/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07068. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Gray d'Albion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 78.418.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Référence de publication: 2009012288/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06307. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Indi Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 114.728.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Garnich, le 01/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009012286/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2008, réf. DSO-CX00101. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Edima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.427.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009012295/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2009, réf. DSO-DA00019. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

H.N.L. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.789.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel LAMY, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1946 à Caen (France), demeurant à F-78000 Versailles, France, 12, avenue Douglas Haig, et

2. Monsieur Hubert LAMY, administrateur de sociétés, né le 13 octobre 1944 à Saint Saturnin sur Loire (France), demeurant à F-92100 Boulogne, France, 5, rue Gambetta,

tous deux ici représentés par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur David SANA, prénommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de H.N.L. Investments S.à r.l., ci-après dénommée la "Société", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2008, acte en voie de publication au Mémorial C,

et que les comparants ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident, suite aux cessions en date du 30 décembre 2008 de 4.000 parts sociales par la société à responsabilité limitée "H.N.L. S.à r.l.", à Monsieur Michel LAMY, prénommé, à hauteur de 2.000 parts sociales, et à Monsieur Hubert LAMY, prénommé, à hauteur de 2.000 parts sociales, dûment acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du code civil, de modifier l'article six des statuts comme suit:

" **Art 6.** Le capital social est fixé à quatre million d'Euros (EUR 4.000.000,-), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, qui sont toutes détenues comme suit:

1. Monsieur Michel LAMY, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1946 à Caen (France), demeurant à F-78000 Versailles, France, 12, avenue Douglas Haig, deux mille parts sociales 2.000

2. Monsieur Hubert LAMY, administrateur de sociétés, né le 13 octobre 1944 à Saint Saturnin sur Loire (France), demeurant à F-92100 Boulogne, France, 5, rue Gambetta, deux mille parts sociales 2.000

Total: quatre mille parts sociales 4.000

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5313. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012463/231/54.

(090010840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Colux Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 133.582.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

A comparu:

Cogel S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à ZARE Ouest, L-4380 Ehlerange/Sanem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.383, ici représentée par Mademoiselle Sophie Liberatore, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Colux Real Estate S.à r.l." (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2897 du 13 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions d'Euros (€ 6.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à six millions douze mille cinq cents Euros (€ 6.012.500,-) par la création et l'émission de soixante mille (60.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire les soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement en valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, par apport en nature d'une valeur totale de six millions d'Euros (€ 6.000.000,-) consistant en:

- un droit de superficie s'exerçant sur un terrain situé sur la zone d'activité de la commune de Sanem détenu par l'associé unique en vertu d'un contrat de concession du 19 novembre 1999, inscrit actuellement au cadastre comme suit:

Commune de Sanem, section D d'Ehlerange,

Numéro 335/3436, lieudit "In den Wasserstuecker" place, contenant 01 hectare 35 ares 92 centiares,

étant entendu que toutes les constructions érigées sur ledit terrain sont apportées avec ledit droit de superficie, lequel est par les présentes transféré et accepté par la Société à une valeur de quatre millions deux cent mille Euros (€ 4.200.000,-),

- des installations frigorifiques, chambres froides, installations électriques spécifiques appartenant à l'associé unique, lesquelles sont par les présentes transférées et acceptées par la Société à une valeur d'un million huit cent mille Euros (€ 1.800.000,-).

Titre de propriété

Le droit de superficie prédécrit a été concédé à la Société par "Syndicat de communes pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional" (le "Syndicat") suivant acte du notaire instrumentant du 19 novembre 1999, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 29 décembre 1999, volume 1210, numéro 63.

Valeur de l'apport

La valeur de ces apports résulte de la production des documents suivants:

- un bilan de Cogel S.A.;
- une déclaration émise par les administrateurs de Cogel S.A. déclarant que la valeur totale des apports correspond au moins à six millions d'Euros (€ 6.000.000,-).

Réalisation effective de l'apport

Cogel S.A., par son mandataire, déclare que:

- elle a été spécialement autorisée par le Syndicat à transférer par voie d'apport dans le cadre de la présente augmentation de capital de la Société ledit droit de superficie, y compris les constructions érigées sur terrain ainsi que les différentes installations décrites ci-dessus, par avenant au contrat de concession susmentionné, reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2008;
- l'accord exprès du ministre de l'Economie et du ministre de l'Intérieur au transfert du droit de superficie requis par l'article 6 paragraphe 2 du contrat de concession du 19 novembre 1999 a été obtenu, comme l'atteste deux courriers datés du 18 décembre 2008 et du 11 décembre 2008;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Acceptation par le gérant unique de la société

Est alors intervenu le gérant unique de la Société, Monsieur Francis Pergay, administrateur de sociétés, résident au 4, rue Victor Chabot, 87000 Limoges, France, ici représenté par Mademoiselle Sophie Liberatore, prénommée, en vertu d'une procuration donnée par une résolution du gérant unique, copie de laquelle résolution restera annexée au présent acte.

Le gérant unique, par son mandataire, examine la description des apports en nature et leurs valeurs, confirme le transfert effectif du droit de superficie, y compris les constructions érigées sur terrain de Cogel S.A. à la Société à la valeur de quatre millions deux cent mille Euros (€ 4.200.000,-) ainsi que le transfert des différentes installations frigorifiques et électriques de Cogel S.A. à la Société à la valeur d'un million huit cent mille Euros (€ 1.800.000,-) et confirme la validité de la souscription et de la libération.

V. L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions douze mille cinq cents Euros (€ 6.012.500,-), représenté par soixante mille cent vingt-cinq (60.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille cinq cents Euros (€ 33.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal,

Signé: Liberatore, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/215. Reçu trente mille euros 6.000.000,00 € à 0,5%= 30.000,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009012471/219/89.

(090010743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Koike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.570.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 01/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009012303/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2008, réf. DSO-CX00102. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Café l'Ancien S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 77, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 90.497.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012299/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07005. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Groupe Maxtrade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 144.158.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

1.- La société "PEARL PROMOTIONS LIMITED", une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon, EX16 6 NY (Royaume-Uni), ici représentée par:

Madame Jennyfer ROMEO, employée privée, avec adresse professionnelle à Dudelange, 24, rue Gaffelt, en vertu d'une procuration ci-annexée, lui donnée le 26 novembre 2008.

2.- La société "BLUE INVESTMENTS LIMITED", une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon, EX16 6 NY (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Madame Jennyfer ROMEO, prénommée,

en vertu d'une procuration ci-annexée, lui donnée le 25 novembre 2008.

Lesquelles comparantes, présentes ou représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: GROUPE MAXTRADE SA

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Art. 4. La société a pour objet l'import-export de machines et matériels pour l'industrie. Elle pourra également réaliser toute opération commerciale liée directement ou indirectement à son objet principal.

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles

elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s), directeur(s) ou délégué(s) à la gestion journalière.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations rentrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société "PEARL PROMOTIONS LIMITED", prénommée, CINQ CENTS ACTIONS	500
2) La société "BLUE INVESTMENTS LIMITED" prénommée, CINQ CENTS ACTIONS	500
TOTAL: MILLE ACTIONS	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) La société "PEARL PROMOTIONS LIMITED", une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon, EX16 6 NY (Royaume-Uni), inscrite au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles "Companies House, Cardiff" sous le numéro 4389213, est nommé représentant permanent Monsieur Francis MONDON, administrateur, avec adresse professionnelle à 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon, EX16 6 NY (Royaume-Uni);

b) La société "BLUE INVESTMENTS LIMITED", une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon, EX16 6 NY (Royaume-Uni) , inscrite au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles "Companies House, Cardiff" sous le numéro 4302504, est nommé représentant permanent Madame Jacqueline WATSON, secrétaire de société, avec adresse professionnelle à 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon, EX16 6 NY (Royaume-Uni);

c) Monsieur Georges MEYER, Administrateur de sociétés, né le 21 octobre 1942 à Woerth (France), demeurant à F-67360 Woerth, 30, Grand-Rue.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un. Est nommé commissaire aux comptes:

La société R.A.C. WEST & Co, avec siège social à The Great House, 1 St. Peter Street, Tiverton Devon, EX16 6NY.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Georges MEYER, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule

signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte,

Signé: Romeo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15477. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- € à 0,5% = 155,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009012479/219/148.

(090010833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

V & J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 103.840.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Polina Nikolaevna FROLOVA, manager, épouse de Monsieur Vincenzo MONTANO, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.

2) Monsieur Vincenzo MONTANO, manager, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "V & J S.a r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1215 Luxembourg, 33, rue de la Barrière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.840, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 27 janvier 2006,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services ainsi que l'activité de consultance.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg à L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Kayl, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FROLOVA; MONTANO; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008. Relation GRE/2008/5216. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012465/231/57.

(090010884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pluto Unterschleissheim (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.487.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 du 14 mars 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pluto Unterschleissheim (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009012078/8401/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12790. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Interlab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.197.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

INTERLAB S.A.

Signature

Référence de publication: 2009011774/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.
